

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Présents : M^{mes} BENOIT, BOULON, CHEVALLIER, FRANCESCHI, JOVILLARD, CHANEL;
MM. CORDIER, THEVENET, GALLAY, FARGERER, PICAMAL, MAILLARD (arrivé à 20h27), CURTIL.

Pouvoir : M. DELESTRA à M.CORDIER jusqu'à 21h02 heure de son arrivée au conseil

Secrétaire de séance : Jacques Chevallier

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance, le conseil a débuté à 20h01

I.DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire rappelle le cadre de l'année écoulée : 2015 marque la 2^{ème} année consécutive impactée par la baisse des dotations : 62 771 euros de DGF en 2014, 55878 euros en 2015. les recettes fiscales (taxe foncière et taxe habitation) marquent pour la 1^{ère} fois un léger retrait 128562 euros en 2015 contre 131727 euros en 2014.

Le conseil municipal a confirmé la position de mandature tenue lors des précédentes années : à savoir contraindre le budget pour ne pas avoir à augmenter les taux d'imposition.

Côté dépenses, le poste charges de personnel d'un montant de 98995 euros représentent 149€ par habitant contre 256€ par habitant au niveau régional (sur la même strate de communes).

Mr Curtil demande des explications sur la baisse des recettes entre 2014 et 2015

Mr GALLAY estime qu'il n'a pas assez d'éléments pour pouvoir se prononcer sur la concordance des comptes de gestion et administratif. Mr FARGERER dit qu'il n'a pas eu assez de temps pour travailler sur ce rapprochement. Mr MAILLARD dit qu'il n'a pas assez d'éléments pour pouvoir comprendre le document qui lui est soumis au vote

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 28 668.44 €
- un excédent reporté de : 0 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 28 668.44 €
- un déficit d'investissement fin 2015: 15 611.90 €
- Dû à un résultat positif de 69 030.62 € pour 2015 et au déficit d'investissement reporté de la fin 2014 de – 84 642.52 €
- soit un besoin de financement de : 15 611.90 €

le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 4143.29 €

L'affectation proposée pour le résultat d'exploitation constaté fin de l'exercice 2015 de 28 668.44 € est la suivante :

- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 19 755.19 €
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 8 913.25 €

- Le Résultat d'investissement de – 15 611.90 € est reporté au 001 du Budget 2016

Mme le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal procéder au vote. Mr Cordier en tant que 2^{ème} adjoint (et portant le pouvoir du 1^{er} adjoint) demande au conseil de se prononcer

-> **Compte administratif et de gestion 2015 de la commune approuvés à la majorité (5 ABSTENTIONS : MADAME CHANEL, MESSIEURS GALLAY, FARGERE, PICAMAL, MAILLARD)**

II.DELIBERATION PORTANT SUR LES TAUX D'IMPOSITION 2016

Mme JOVILLARD présente l'une des principales recettes du budget de fonctionnement et demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des taux retenus proposés dans l'ordre du jour, à l'identique des années précédentes,

Soit - taxe d'habitation : **12,78%** - taxe sur le foncier bâti : **14,58%**- taxe sur le foncier non bâti :**27,72%**

-> **Taux d'imposition approuvés à l'unanimité.**

III.DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET 2016

Les excédents de résultat ayant été affectés et la principale ressource fiscale du budget de fonctionnement ayant été votée, il est possible de pouvoir se prononcer sur le budget 2016 tel que soumis au conseil municipal.

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2016 au Conseil municipal qui est voté avec affectation du résultat 2015, en donnant pour chaque chapitre communiqué au conseil le détail des lignes avec les montants affectés.

Section de fonctionnement :

Dépenses totales de fonctionnement : 419 075,75 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 419 075,75 €.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 92.264,19 € dont 15611,90 € euros de déficit de clôture et 4.143,29 euros de RAR

Les recettes d'investissement s'élèvent à 92.264,19 €

En investissement, seuls sont programmés en travaux :

- la réfection du 2^{ème} cours de tennis, parce que les subventions (parlementaire et du Département sont garanties)
- des travaux de réfection de nos bâtiments

Tous les autres investissements sont pour l'instant suspendus en attente de la clarification que doit apporter le Département sur les nouvelles modalités d'attribution et de versements de subvention, idem pour la subvention de la Région qui contribuait aux travaux de la Place du Bourg.

Mr Gallay regrette de ne pas avoir eu d'informations plus tôt pour pouvoir participer au vote de ce budget. Position partagée par Mr Maillard et Mr Fargère

- Le budget primitif 2016 est adopté à la majorité (1 CONTRE / MR GALLAY, 2 ABSTENTIONS : MR MAILLARD ET Mr FARGERE)

IV.DELIBERATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS 2016

Les subventions restent orientées aux structures locales :

- 500 euros ADMR
- 89 euros pour CAP Générations au titre de l'accueil des ados pour l'année 2015
- 89 euros pour CAP Générations au titre de l'accueil des ados pour l'année 2016
- 200 euros pour l'Epicerie Solidaire le P'tit Coup de Pousses
- 100 euros pour les Jeunes Sapeurs Pompiers du Bois d'Oingt
- 80 euros pour l'association des anciens de la Maison Jean Borel
- 200 euros d'adhésion annuelle pour le Club des 8 au titre de l'accueil des jeunes de 4 à 12 ans le mercredi après-midi

Soit un total de 1258 euros

- **Proposition de subventions adoptée à l'unanimité**

V. délibération portant sur une demande de DETR pour le projet de travaux de la salle des fêtes

Même si à ce jour, les travaux de la Salle des Fêtes sont suspendus en attente de la clarification du Département sur ses modalités de financements aux communes, il reste important d'aller solliciter des financements complémentaires.

La nature des travaux de la salle des fêtes les rend éligibles à la DETR

Aussi il est proposé au conseil de solliciter auprès de Mr le Sous-Préfet une demande de subvention à hauteur de 25% du montant subventionnable

- **Proposition adoptée à l'unanimité**

VI Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention pour la scanérisation du PLU

La commune dispose aujourd'hui d'un SIG via une coordination de la CC permettant de fournir des informations cadastrales. Pour optimiser cet outil et intégrer des données du PLU, il faut scanner sous un format spécifique le PLU.

- **Proposition adoptée à l'unanimité**

RAPPORT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- **Ecole** : Dominique Cordier et Olivier Thevenet rendent compte du dernier conseil d'école. Le nombre d'enfants inscrits couvrira le nombre d'enfants en âge d'entrer au collège. Les travaux demandés par la directrice ont été réalisés par Olivier principalement (réparation fuites, protection pieds TBI, alarme incendie, barillet défectueux changé). Les 2 radios exigées pour répondre

au PPMS ont été achetées. Le conseil municipal des jeunes a été élu et s'est réuni pour désigner son maire et ses adjoints. Sera programmé une 1^{ère} réunion de travail.

- **Plan câble** : Jacqueline Chevallier rend compte du dernier comité syndical qui a retenu le développement du plan fibres sur le département afin de couvrir des zones blanches. Elle informe aussi le conseil que le syndicat peut assurer la prise en charge gratuite des liaisons téléphoniques pour les mairies.
- **Voirie** : Jean-Claude Delestra rappelle les différents chantiers programmés cette année avec la CC sur la voirie : le chantier aux ponts-tarrets correspondant à la mise aux normes-accessibilité le long de la RD et un aménagement paysager. L'étude de la réfection de la voirie Chemin du Puits au Hameau de Billy est également prévue
- **Réseau Eau** : Olivier Thévenet rappelle que dans le cadre de ce chantier la réfection de la colonne d'eau est prévue par le Syndicat des Eaux.
- **Ordures ménagères** : Sylvie Jovillard informe le conseil que la livraison des bacs-poubelles et couvercles de rechange est prévue semaine suivante.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Gallay demande où en est la réflexion sur les communes nouvelles : Mme le Maire lui répond que c'est en stand by : le conseil municipal du Breuil a été reçu et les élus qui l'ont souhaité ont pu échanger avec les élus du Breuil. Pas de contact plus développé avec le projet autour du Bois d'Oingt.
 - Mr Cordier ré-exprime son soutien à un rapprochement avec le Breuil. Mr Curtil s'oppose à ce projet et quitte la salle
 - Il est demandé à rencontrer les 2 équipes d'élus sur les 2 projets.
 - Mme le Maire s'occupe de contacter les maires pour leur proposer ces rencontres.
- Mme Chevallier demande à ce qu'une délibération soit prise pour s'opposer à l'installation des compteurs Linky.

La séance du conseil municipal est levée à 22h30.